

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 15 décembre 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

MOTIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES SOINS MÉDICAUX

ON DEMANDE UN CODE DE COULEURS POUR LES CONTENANTS
DE GAZ

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement en vue de proposer une motion. Étant donné que les décès imputables à des erreurs de branchement des canalisations de gaz dans les hôpitaux sont trop fréquents et comme la direction de la protection de la santé, à l'instar d'autres organismes, travaille avec diligence pour réduire le nombre de ces décès, je propose, appuyé par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges):

Que la Chambre préconise un code de couleurs uniforme et obligatoire pour tous les contenants et les canalisations de gaz utilisés à des fins médicales.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT DE L'URUGUAY LIBÈRE
UN PROFESSEUR

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'ai une motion à proposer en vertu de l'article 43 du Règlement. Le P^r Jose Luis Massera, de l'Uruguay, a été saisi et incarcéré parce qu'il a exprimé des opinions politiques. Il a été torturé et détenu dans des conditions terribles dans la prison de torture Libertad, en Uruguay. Le traitement qu'on inflige au P^r Massera le rendra probablement physiquement et mentalement malade et pourrait même causer sa mort s'il n'est pas libéré immédiatement. Je propose donc, appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que le gouvernement du Canada réprouve les actes du gouvernement de l'Uruguay et exige la libération du P^r Massera. Ces accrocs flagrants aux droits de la personne vont à l'encontre de l'Accord d'Helsinki et il faut prendre des mesures afin de libérer le P^r Massera et mettre un terme aux actes du genre de ceux dont il a été victime.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ON DEMANDE D'APPUYER LE BILL C-85

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Je propose, avec l'appui du député de Dauphin (M. Lewycky):

Que la Chambre mette fin à l'impasse où elle se trouve au sujet de Canagrex et revienne à son premier jugement sur le projet de loi, c'est-à-dire un appui enthousiaste de la part du leader de l'opposition officielle à la Chambre à l'étape de la première lecture, le 8 décembre 1981, appui confirmé par la suite à la Chambre par un accord de principe intervenu lors du débat de deuxième lecture, alors que les députés de l'opposition officielle d'Elgin, de Moose Jaw et de Provencher, entre autres, avaient appuyé la mesure législative, y compris la disposition permettant à Canagrex d'acheter et de vendre des produits agricoles.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'IMPRESSION DE CARTES DE NOËL PARLEMENTAIRES PAR
L'UNICEF

M. Arnold Malone (Crowfoot): Si je propose une motion analogue à celle que j'ai déjà proposée à deux reprises, madame le Président, c'est que j'ai lieu de croire que la Chambre pourrait l'accepter aujourd'hui à l'unanimité. Puisqu'il naît chaque année dans le monde plus de 100 millions d'êtres humains qui vivront pour la plupart dans des logements insalubres, seront illettrés selon les normes des Nations Unies, et dont les quatre cinquièmes souffriront de malnutrition chronique, je propose, avec l'appui du député d'Oxford (M. Halliday):

Qu'après consultation, les partis politiques représentés à la Chambre songent à demander à l'UNICEF d'imprimer des cartes de vœux spéciales pour le temps des fêtes, de façon que députés et sénateurs puissent choisir d'expédier des cartes de Noël reproduisant des vues de la colline du Parlement et exprimer leurs vœux, tout en venant en aide aux enfants nécessiteux du monde entier.